

Données sociales 2023

# LANCEMENT DE LA CAMPAGNE

La [plateforme Données Sociales](#) rassemble l'ensemble des enquêtes au sein d'une seule : le Rapport Social Unique ; Handitorial ; le Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et des Conditions de Travail (RASSCT) ; GPEEC.



## 1. Une nouvelle interface

L'application se dote d'une nouvelle ergonomie. On y retrouve l'ensemble des parties qui composent le Rapport Social Unique.

Vos identifiants et mots de passe restent les mêmes que lors de la dernière campagne. **Toutefois, vous devrez impérativement changer votre mot de passe lors de la 1ère connexion.** En effet, dans le cadre de la sécurisation des données, le nombre de caractères augmente (12 au lieu de 8). Nous vous invitons également à mettre à jour les informations de contact.

L'application permet un pré-remplissage optimal via un import de votre DSN/N4DS tout en garantissant l'anonymat et la protection de vos données.

La fin de la collecte est fixée au **31 octobre 2024**.

Nous vous rappelons que si votre entité n'avait pas d'agent territorial rémunéré en 2023, vous devrez déclarer un RSU « à vide » (il est précisé que cette action ne vous prendra que très peu de temps).

Afin de vous aider à valoriser pleinement vos données sociales issues de la saisie, un rapport synthétique automatisé, reprenant l'essentiel des informations et indicateurs, vous est proposé consécutivement à la validation de votre RSU.

*Notre mission,  
faciliter  
les vôtres !*

## 2. Une assistance et des ressources à disposition

Toutes les nouveautés vous seront présentées lors du prochain webinaire programmé :

- **le jeudi 23 mai 2024.**

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en cliquant [ICI](#). Pour les absents, le replay sera disponible.

Une assistance personnalisée est à votre disposition. N'hésitez pas à contacter Alexandra GIRAUD ou Marina BEAUPEU par courriel (à privilégier) à l'adresse [emploi@cdg85.fr](mailto:emploi@cdg85.fr) en cas de problème.

La saisie du RSU via l'application permet d'avoir accès à d'autres synthèses :

- une fiche repère permettant de comparer vos données à un échantillon de collectivités de la même strate (les fiches repères seront communiquées en fin de campagne sur notre site internet ou sur demande pour un échantillonnage différent),
- des synthèses comme le rapport de situation comparée qui permet d'avoir une vision claire de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la synthèse absentéisme, la synthèse spécifique Handitorial...

Ces documents seront accessibles, sur demande, auprès du service Emploi à l'adresse [emploi@cdg85.fr](mailto:emploi@cdg85.fr).

## 3. Informations complémentaires

### **Pour les collectivités adhérentes à la CNP**

Après intégration, il vous est proposé un import complémentaire permettant d'alimenter les indicateurs relatifs aux accidents de travail et aux maladies professionnelles. Cet import est possible pour les collectivités adhérentes au contrat groupe assurance statutaire mis en place par le CDG. Pour en disposer, il faut se connecter à son espace client du groupe assurance, partie « Déclaration de l'absentéisme ». Nous attirons votre attention sur le fait que la création du compte ouvre la voie à une dématérialisation totale (vous ne recevrez plus de relevés papier). Eventuellement, le service assurance statutaire se tient à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet au 02.55.36.00.55 (Marina LERAY).

### **Pour les collectivités utilisant un fichier d'échange**

Les éditeurs SIRH sont chargés de développer un fichier d'échange au format .txt à partir du cahier technique pour leurs collectivités clientes. Cet import « fichier d'échange » concerne principalement les collectivités de taille importante.

### **Pour les collectivités adhérentes à la prestation paie du Centre de Gestion :**

Les fichiers DSN sont accessibles sur votre espace Pléiade. Vous trouverez [ICI](#) une procédure de récupération des fichiers DSN

Le 25/04/2024

**Le Service Emploi**